

Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens

PAR COURRIEL

Québec, le 3 juillet 2023

N/Réf.: 2023-11078

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents

organismes publics et sur la protection des

renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 29 mars 2023, visant à obtenir : copie de tout document et ou statistique/donnée détenu par le ministère de la Sécurité publique et permettant de voir l'ensemble des effectifs encore affectés à l'enquête Serment sur les fuites à l'UPAC et combien cela représente en salaires et en dépenses, pour chacun d'eux, du 31 mars 2022 au 29 mars 2023.

Nous vous transmettons le document repéré par le Secrétariat général qui répond à votre demande et qui vous est accessible intégralement.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Avis de recours en révision

Télécopieur: 418 643-0275

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir: l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QuébecMontréalBureau 2.36Bureau 900525, boul. René-Lévesque Est2045, rue StanleyQuébec (Québec) G1R 5S9Montréal (Québec) H3A 2V4

 Téléphone : 418 528-7741
 Téléphone : 418 528-7741

 Télécopieur : 418 529-3102
 Télécopieur : 418 529-3102

- **b) Motifs:** les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).
- c) Délais: les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Facturation Contrats Enquêteurs BEI - 2022 -2023 2023-11078

		Trimestre 1				Trimestre 2				Trimestre 3				Trimestre 4				TOTAL			
<u>Contrats</u>	Pa	Payé par le BEI		Facturation au MSP		Payé par le BEI		Facturation au MSP		Payé par le BEI		Facturation au MSP		Payé par le BEI		Facturation au MSP		Payé par le BEI		Facturation au MSP	
Contrats Enquêteur	\$	247 828,35	\$	247 828,35	\$	167 010,85	\$	167 010,85	\$	131 719,52	\$	131 719,52	\$	137 005,25	\$	137 005,25	\$	683 563,97	\$	683 563,97	
Du 1er avril au 30 septembre 2022 : 5 enquêteurs																					
Du 1er octobre 2022 au 29 mars 2023 : 3 enquêteurs	\$	-			\$	-			\$	-			\$	-			\$	-			
<u>Fonctionnement</u>																					
Hébergement	\$	4 897,17	\$	4 897,17	\$	3 981,71	\$	3 981,71	\$	1 201,68	\$	1 201,68	\$	938,77	\$	938,77	\$	11 019,33	\$	11 019,33	
Location de voitures	\$	8 311,77	\$	8 311,77	\$	8 311,77	\$	8 311,77	\$	4 204,56	\$	4 204,56	\$	4 110,48	\$	4 110,48	\$	24 938,58	\$	24 938,58	
Essence	\$	2 368,42	\$	2 368,42	\$	2 974,45	\$	2 974,45	\$	1 931,02	\$	1 931,02	\$	1 653,92	\$	1 653,92	\$	8 927,81	\$	8 927,81	
Total	\$	263 405,71	\$	263 405,71	\$	182 278,78	\$	182 278,78	\$	139 056,78	\$	139 056,78	\$	143 708,42	\$	143 708,42	\$	728 449,69	\$	728 449,69	